

REGLEMENT PASS'SECOURISME

A conserver par le demandeur

Objectif :

La Ville soutient les jeunes **de 10 à 26 ans** qui souhaitent passer la qualification PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) dans le but de permettre aux personnes formées de donner les premiers soins à une victime dans n'importe quel lieu.

Critères et conditions d'attribution

Pour solliciter un Pass' Secourisme, le demandeur doit remplir l'ensemble des critères ci-dessous :

- Etre âgé de 10 à 25 ans révolus **et** habiter Saint-Priest
- Etre détenteur du Passeport Jeunes en cours de validité
- Avoir effectué la **formation complète** avec un organisme habilité

La commission ne prend en compte que les dossiers soumis dans un délai de 6 mois (la date de fin de formation faisant foi).

Le Pass' Secourisme est une aide financière facultative qui peut être attribuée sur décision de la commission « Pass' BIJ ». **Le montant de l'aide est fixé à 20€.**

La commission « Pass' BIJ » est constituée de l'élue à la Jeunesse, du responsable du service jeunesse, de la responsable du BIJ et d'un membre de la pépinière 15/25. Elle se réunit une fois par trimestre et transmet une réponse écrite à chaque jeune ayant présenté une demande de Pass' Secourisme.

△ En aucun cas, le pass'jeunes ne peut être remboursé en cas de refus de validation du dossier par la commission.

Procédure et pièces à fournir

Pour présenter une demande de Pass' Secourisme, le jeune doit d'abord solliciter un entretien préalable avec la responsable du BIJ. Cet entretien doit permettre de constituer le dossier de demande Pass' Secourisme, de rassembler les pièces nécessaires et de recueillir ses motivations pour le PSC1. Le dossier complet transmis à la commission comprendra les pièces suivantes (tout dossier incomplet ne sera pas pris) :

1. Le **dossier** de demande de Pass' Secourisme **complété et signé** par le jeune lors de l'entretien préalable
2. Le **certificat de compétences** et du **brevet** européen des premiers secours **validés** par l'organisme
3. Le **Pass' Jeunes** du demandeur (en cours de validité)
4. Pour les jeunes mineurs, **une autorisation parentale complétée et signée** (cf autorisation parentale ci-dessous).
5. La **facture** de l'organisme indiquant le nom, la date et le coût de la formation.